

Promotion de l'industrie de la défense et de la sécurité :

Acteurs et pratiques

Par **Alexandra Beckley**

22 juin 2012

Résumé

La mission légitime de l'industrie de la défense et de la sécurité consiste à fournir aux gouvernements nationaux et leurs alliés les capacités nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques de défense et de sécurité. Les groupes de cette industrie, autrefois majoritairement étatiques, se sont privatisés et inscrits dans une logique de marché leur imposant désormais compétitivité et rentabilité. Parce que l'Union européenne a progressivement voulu réguler ce domaine, les industries de l'armement entendent voir leurs intérêts relayés au plus haut niveau décisionnel. Dans ce cadre, de nombreuses structures interfèrent afin de promouvoir et représenter les intérêts de cette industrie particulière.

Mots clés : Lobby, armement, industrie, promotion des intérêts, UE, revolving door.

Abstract

Defense and security industry promotion: actors and practices

The legitimate mission of the defense and security industry is to provide national governments and their allies with the necessary capacities to implement their defense and security policies. The groups of this industry, most of which used to be state-owned, have been privatized and are now submitted to a logic of market competitiveness and profitability. Because of the EU's willingness to gradually regulate this area, the defense industries intend to relay their interests at the highest level of decision-making. In this context, many structures interfere to promote and represent the interests of that particular industry.

Keywords: Lobby, armament, industry, interests' promotion, EU, revolving door.

Citation:

BECKLEY Alexandra, *Promotion de l'industrie de la défense et de la sécurité : acteurs et pratiques*, Note d'Analyse du GRIP, 22 juin 2012, Bruxelles.

URL: http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-06-22_FR_A-BECKLEY.pdf



Introduction

Au cours des années 2000, l'industrie de l'armement en Europe a connu de nombreuses mutations. Les mouvements de capitaux et les fusions-acquisitions se sont succédé témoignant de la volonté des grands groupes nationaux du secteur de se constituer en véritables multinationales européennes. Avec des préoccupations telles que l'augmentation de la variété des produits, la suppression des doublons ou encore l'amélioration de la compétitivité¹, les intérêts de ces entreprises ont évolué pour s'inscrire dans une logique de marché, dont les produits sont toutefois bien plus sensibles que d'ordinaire. Dans le même temps, l'Union européenne (UE) visait à mieux coordonner, voire réguler, le secteur de la sécurité et de la défense et son corollaire l'armement (civil et militaire²). En ajoutant à cela un contexte géopolitique marqué par la transformation des menaces marqué notamment par les attaques terroristes ayant frappé de Londres et Madrid, de nouveaux besoins capacitaires sont apparus pour les États.

Dans ce contexte, les industries ont très vite éprouvé le besoin de voir leurs intérêts relayés au plus haut niveau en recourant à des structures intermédiaires, ou « lobbies »³. Le lobbying peut être mis en œuvre par une multitude d'acteurs et ses objectifs sont clairement préétablis. Il s'agit notamment de l'obtention de fonds afin de financer un programme industriel, de la promotion des intérêts de l'industrie grâce à la modification, l'adoption ou encore l'abandon d'une législation ou d'un amendement, etc.

Cette note aura pour objectif de dresser le tableau et les caractéristiques des principaux acteurs œuvrant à la promotion des intérêts de l'industrie de la défense et de la sécurité auprès des institutions européennes. La première partie de cette note s'attachera à identifier ces lobbies ; la seconde se concentrera sur leurs cibles institutionnelles en posant la question de la neutralité et de la transparence. Enfin, l'on s'interrogera dans la dernière partie sur l'efficacité du lobbying dans la promotion des intérêts de sécurité et de défense.

1. Des structures variées de promotion des intérêts de la défense et de la sécurité

Lorsqu'il s'agit de promouvoir les intérêts des entreprises de la défense et de la sécurité, rares sont les structures à se revendiquer ouvertement « lobby ». Il n'en demeure pas moins que, revêtant des formes très diversifiées, ces structures de promotion existent bel et bien et que l'on assiste à une interaction entre structures industrielles et non industrielles dans la promotion et la représentation de ces intérêts.

1. MASSON Hélène, *Quel marché de défense européen ? Ou l'heure des choix pour les États membres de l'Union européenne producteurs d'armements*, mai 2006, p. 2.

<http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/notes/20060517.pdf>

2. Est ici visé l'armement conventionnel, qui s'entend au sens large de la Liste commune des équipements militaires de l'UE, du Conseil de l'UE (15 février 2010), incluant 22 catégories d'armes.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:069:0019:0051:FR:PDF>.

3. Selon le Larousse : « organe de défense d'intérêts ou de valeurs, qui essaie par divers moyens (campagnes, action directe, pressions etc.) d'influencer la décision politique ».

1.1. Les structures industrielles

1.1.1. L'Association européenne de l'industrie aéronautique spatiale et de défense



Source : Corporate Europe Observatory

La plus reconnue des structures de promotion des intérêts de l'industrie de la défense et de la sécurité émerge, en 2004, de la fusion de grandes corporations d'Europe spécialisées dans l'aéronautique, la défense et le secteur spatial⁴. L'Association européenne de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense (ASD) est ainsi reconnue comme « le » lobby de référence. Elle chapeaute de nombreuses⁵ entreprises du secteur dont deux associations belges : l'Industrie belge de défense et de sécurité (BSDI)⁶ et

GEBECOMA⁷, l'Association belge de l'industrie aérospatiale. Au titre de sa mission, ASD représente et défend les intérêts tant du domaine de la défense, que d'autres intérêts civils (sécurité, espace, recherche, services, environnement, transport aérien, etc.) afin de permettre la mise en place d'un cadre juridique plus favorable aux entreprises du secteur. Dans ce but, ASD s'attache à favoriser le dialogue par la mise en réseau des acteurs européens influents et des industries, via l'organisation de forums, de conférences, ou encore par la publication d'articles. Lorsqu'elle organisait Aerodays 2011 à Madrid, au printemps 2011 – événement sponsorisé par EADS et Indra qui a réuni les acteurs européens du domaine aérien – l'Association a affirmé ses objectifs : « réfléchir ensemble », « définir les politiques »⁸. Ce schéma de networking rend primordial, pour chacun des agents industriels et institutionnels, de bien connaître ses interlocuteurs et de se faire connaître.

1.1.2. L'Organisation européenne pour la sécurité

Dans la même logique, l'Organisation européenne pour la sécurité (Organisation for Security, EOS), est une organisation dérivée d'ASD et dirigée par Luigi Rebuffi. Créée en 2007 par les

4. En avril 2004 intervient la réunion d'AECMA (Association européenne des constructeurs de matériels aéronautiques), EDIG (European Defence Industries Group) et EUROSPACE (l'Association européenne de l'industrie spatiale) et de leurs lobbies respectifs.

5. ASD regroupe 28 associations réparties sur 20 pays européens, ce qui représente pas moins de 2000 entreprises et quelques 80.000 fournisseurs et 676.000 employés. Le chiffre d'affaires est lui aussi considérable, 137 milliards d'euros en 2010. Pour plus de détails voir ASD, The AeroSpace and Defense Industries Association of Europe, <http://www.asd-europe.org/site/?id=35>

6. La Belgian Security and Defence Industry regroupe 32 industries belges: 3M Belgium, Acrosoma, Alcatel-Lucent, B.A.T.S., Barco, CMI Defence, EDB Engineering, FN Herstal, Ilias Solutions, JD'C Innovation, Mecar, New LaChaussée, Newtec Cy, Nijkerk Computer, Oip Sensor Systems, Pratt & Whitney Belgium Engine Center, Prodata Systems, QSpin, Sabca, Sabiex International, SAIT Zenitel, Septentrio, Seyntex, Sioen Industries, Sonaca, Succursale Thales, Techspace Aero, Tri ICT Belux, Vanhulen High Precision Springs PLC, Varec, Vlassenroot, Xenics. <http://www.agoria.be/WWW.wsc/webextra/prg/izContentWeb?vWebSessionID=32951&vUserID=999999&EnewsID=40702>.

7. GEBECOMA représente 14 groupes aérospatiaux: AKKA Benelux, E. Vanhulen S.A.ESCO Turbines Techno, FN Herstal, Numeca International, S.A.B.C.A., SSB, Sabena Technics, Shur Lok International S.A., Technical Airbone Components, Techspace Aero, Thales Alenia Soace ETCA, Thales Communication. <http://www.gebecoma.org/index.php?section=members&sub=alcatel>.

8. Traduction en français de « thinking together » et « shaping policy ». Site internet d'ASD <http://www.asd-europe.org/site/index.php?id=107759>.

représentants de 12 entreprises européennes désireuses de s'ouvrir au marché du « homeland security », EOS fait elle aussi le lien entre ses membres industriels, les institutions européennes ainsi que les divers acteurs publics et privés du secteur défense et sécurité. Aujourd'hui, elle compte 36 membres – dont les représentants d'ASD, BAE Systems, EADS, L-3 Communication UK, Thales – de 13 pays différents, soit 2 millions d'employés du monde entier et plus de 20% du marché mondial de la sécurité⁹. Le développement d'un marché européen de la sécurité compétitif et cohérent étant son objectif, EOS organise des rencontres sponsorisées par les industries et publie également des notes sur la sécurité (notamment sur le contrôle des frontières, la sécurité de l'aviation civile, ou la cyber sécurité)¹⁰.

Soulignons que le directeur général d'EOS Luigi Rebuffi illustre ici un phénomène assez récurrent dans la sphère de la promotion d'intérêt ; le « revolving door » (voir encadré n° 1). En effet à côté de sa fonction à la tête d'EOS, M. Rebuffi est également directeur adjoint de la sécurité à l'ASD ainsi que conseiller sécurité auprès de plusieurs Commissaires européens¹¹ (voir encadré n° 1). De 2003 à 2007, Luigi Rebuffi a été directeur chargé des affaires européennes de Thales¹², avec pour responsabilité le « développement des affaires et des activités de Recherche avec les institutions européennes pour les divisions Thales qu'il représente »¹³, un titre correspondant parfaitement à la définition du lobbyiste établie par le registre européen référençant les personnes et organisations visant à influencer le processus de décision de l'UE (voir encadré n° 2).

Encadré n° 1: Le revolving door

Littéralement « revolving doors » signifie « portes tournantes ». Ce phénomène a lieu lorsqu'un ancien politicien change « de casquette » afin de se reconverter en lobbyiste, consultant, ou conseiller. C'est donc une « pratique qui consiste à jongler entre de hautes responsabilités dans le public et des postes dans le secteur privé, tout en continuant à traiter les mêmes sujets¹⁴ ». La logique étant réversible, le « revolving door » voit aussi d'anciens industriels devenir politiciens, bien que ce cas soit moins fréquent. Si la pratique est connue et légitime, elle devient problématique lorsque cette interchangeabilité est trop fréquente au cours d'une même carrière, ou lorsque le conflit d'intérêt est avéré. Car bien qu'une même personne puisse légalement et légitimement être présente sur plusieurs terrains d'action, on peut s'interroger sur les réelles motivations de l'individu lorsque ces terrains ont tantôt une nature privée (industrie), tantôt une visée publique (conseil à la Commission européenne dans le cadre normal de la création d'une législation). Face à ces « changements de casquettes », le citoyen européen risque alors de ne plus saisir le rôle véritable du professionnel.

9. Site internet d'EOS <http://www.eos-eu.com/AboutEOS/Members/tabid/63/Default.aspx>

10. Site internet d'EOS <http://www.eos-eu.com/Publications/tabid/234/Default.aspx>

11. LÜHMANN Malte, *Lobbying Warfare: The arms industry's role in building a military Europe*, Corporate Europe Observatory, septembre 2011, p. 8. http://www.pana.ie/download/CEO_Arms_Lobby_en-v2.pdf

12. Curriculum vitae de Luigi Rebuffi

http://www.asd-europe.org/site/fileadmin/user_upload/Convention_2010/CV_photo_Luigi_Rebuffi.pdf

13. Programme de la Conférence « Security R&D Innovation for the Citizens » des 29 et 30 septembre 2009 à laquelle Luigi Rebuffi a participé. Traduction d'un passage de sa présentation « From 2003 to 2007 he was the Thales Director for European Affairs for Division Services and Division Security. He was responsible for the development of business and research activities with European Institutions of these Thales. »

http://www.src09.se/upload/Presentations/CV/CV_sessions.pdf.

14. Regards citoyens, *Lobbying & Commission Européenne : Fermons la porte au pantoufflage !*, 24 novembre 2011.

<http://www.regardscitoyens.org/lobbying-commission-europeenne-fermons-la-porte-au-pantoufflage/>.

En définitive, ASD et EOS sont bien des lobbies au regard du registre européen de transparence¹⁵ (voir encadré n° 2) qui attribuait autant à ASD qu'au Groupe EOS la qualité de « groupement professionnel s'occupant de lobbying¹⁶ ».

1.2. Les délégations d'entreprises du secteur

Un cas plus classique de promotion des intérêts de l'industrie est celui des groupes d'individus employés par une entreprise spécifique, et dont une partie des activités est consacrée au dialogue avec les institutions européennes. Le Cabinet Copura spécialisé dans le conseil et les relations publiques autour des questions de politique de défense en est l'exemple¹⁷. Le cabinet affirme que chez « nous à Copura nous pensons et agissons 'européen'. Nous avons collecté des contacts et construit les relations dont vous avez besoin¹⁸ ». Fondé et dirigé par Christoph Raab, ancien conseiller de Karl von Wogau (voir infra) et actuel directeur de la Table ronde européenne pour la sécurité (ESRT), Copura est une plateforme de discussion entre les différents acteurs de la sécurité et de la défense en Europe¹⁹.

D'autres entreprises se chargent elles-mêmes de la promotion de leurs intérêts, sans passer par des structures externes. À cet égard, on remarque que les grandes entreprises de défense et de sécurité – dont l'armement ne représente pas toujours l'essentiel de l'activité – disposent presque systématiquement d'une délégation à Bruxelles. Neuf des dix plus grandes entreprises du secteur listées par le SIPRI ont une antenne à Bruxelles²⁰.

Ainsi en est-il par exemple du bureau bruxellois du groupe Thales²¹. Comme pour beaucoup d'autres représentations bruxelloises d'entreprise et grâce à sa proximité avec le quartier européen, Thales est en mesure de voir ses intérêts relayés au mieux auprès des institutions européennes. Les cinq personnes constituant sa délégation bruxelloise consacrent la moitié de leurs activités à la représentation des intérêts du groupe auprès de l'UE. Les délégués ont la possibilité d'agir de façon individuelle ou collective, selon la nature de la représentation. Quant à leurs liens avec le groupe Thales, « ces personnes sont rattachées soit à l'organisation internationale de Thales, soit à une ou plusieurs divisions opérationnelles », indique un représentant interviewé. Pour chacune de ces entreprises, le registre européen de transparence

15. Il s'agit d'un registre créé par la Commission et le Parlement européens et destiné à recenser l'ensemble des groupes d'experts et autres « entités consultatives » auxquels ces institutions se réfèrent lorsqu'elles œuvrent à l'élaboration de normes. Sa nouvelle forme a été introduite en juin 2011 et rendue définitive en juin 2012.
<http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?lang=FR>.

16. Information désormais contenues dans l'adresse url des pages du registre de transparence dédiées à ASD et EOS
<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=72699997886-57&isListLobbyistView=true>. Page du registre de transparence dédiée à EOS
<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=32134385519-64&isListLobbyistView=true>.

17. *Ibidem*. LÜHMANN Malte, loc. cit., p. 17.

18. En anglais « We at COPURA think and act "European". We have cultivated the contacts and built the relationships that you need ». Site de Copura. http://www.copura.de/raab_en.php

19. Site de la Table ronde européenne pour la sécurité. <http://www.security-round-table.eu/about.php>

20. BAE Systems, EADS, Thales Group, Finmeccanica, Safran Group, Rolls-royce, MBDA, DCNS, Saab. *Ibidem*. LÜHMANN loc. cit., p. 5.

21. Information tirée d'une interview menée le 19 mars 2012 avec un représentant du groupe Thales.

rend publique l'identité des personnes – les lobbyistes – autorisées à avoir accès permanent aux locaux de la Commission et du Parlement européens²².

Encadré n° 2 : Le registre de la transparence

Créé par la Commission et le Parlement européens le registre de la transparence, accessible en ligne, est destiné à recenser et fournir des informations complètes « sur les personnes ou les organisations [les lobbies] dont les activités visent à influencer le processus de décision de l'UE, sur les intérêts poursuivis et sur le montant des ressources qui y sont consacrées²³ ».

En naviguant sur le site internet du registre, on peut retrouver sous les onglets « permanent chargé des relations avec l'UE » et « personnes accréditées pour accéder aux bâtiments du Parlement européen », sur la page de chaque entité, le nom et la fonction des personnes chargées du lobbying auprès des institutions de l'UE. Directeur des affaires européennes²⁴, conseiller d'affaires UE et OTAN²⁵, chef des affaires européennes²⁶ sont tant d'appellations visant toutes la même activité.

Soucieux de garantir au mieux la transparence des entités susceptibles d'influencer le Parlement, le Conseil et la Commission, un nouveau registre est venu remplacer en juin 2011 le précédent registre de la Commission. Si l'ancien comptait pas moins de 4000 structures diverses, le nombre de ces dernières s'en trouvera démultiplié. En effet, ce registre « *ambitionne d'identifier à terme toute organisation ou personne exerçant une activité indépendante qui cherche à influencer sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE* ». ONG, lobbies, groupes de travail et autres cabinets d'avocats sont donc désormais compris dans ce registre alors même que seuls les groupes d'intérêts étaient précédemment inscrits. Toutes les entités déjà inscrites dans le précédent registre seront automatiquement transférées vers la version 2012 et seront dans l'obligation de se conformer aux nouvelles exigences²⁷ avant juin 2012²⁸. Cette refonte intervient à la suite de l'affaire de corruption²⁹ de trois eurodéputés piégés au printemps 2011 par de faux journalistes.

Comme dans la version précédente, l'inscription au registre relève toujours de la volonté des entités, bien qu'une légère nuance soit à préciser. Aucune obligation d'inscription au registre n'est requise pour accéder

22. Site du registre de transparence

<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=91711831031-23&isListLobbyistView=true>.

23. http://europa.eu/transparency-register/about-register/transparency-register/index_fr.htm.

24. Jacques Cipriano est directeur des affaires européennes pour Safran selon les sites du registre et du groupe Safran <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=71607351368-56&isListLobbyistView=true> http://www.safran-group.com/IMG/pdf/44-47_aeronautique_europe_FR-2.pdf.

25. Didier Gondallier de Tugny est conseiller d'affaires UE et OTAN pour MBDA selon le site du registre.

<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=87688971079-66&isListLobbyistView=true&locale=fr>.

26. Gloria Martini est chef des affaires européennes d'ASD selon le registre

<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=72699997886-57&isListLobbyistView=true>.

27. Ce nouveau registre est plus exigeant en ceci que devront dorénavant être indiqués notamment, le « nombre d'employés engagés dans des actions de sensibilisation et de défense telles que visées par le registre, [les] moyens financiers (...) consacrés, [l]es principales propositions législatives auxquelles elles se sont intéressées (...), [le] montant du financement de l'UE qu'elles auraient éventuellement reçu ».

28. THYSEN Arnaud, *Circulaire : nouveau registre de transparence de l'UE*, Fédération des entreprises de Belgique, 4 octobre 2011. [http://vbo-](http://vbo-feb.be/media/uploads/public/_custom/Dossier/Europe/RegistretransparenceUE_CirculaireFEB04102011.pdf)

[feb.be/media/uploads/public/_custom/Dossier/Europe/RegistretransparenceUE_CirculaireFEB04102011.pdf](http://www.vbo-feb.be/media/uploads/public/_custom/Dossier/Europe/RegistretransparenceUE_CirculaireFEB04102011.pdf).

29. BLANPAIN Anne, *Union européenne : un « registre de la transparence » pour les lobbies*, 20 avril 2011.

http://www.rtb.be/info/monde/detail_union-europeenne-un-registre-de-la-transparence-pour-les-lobbies?id=5977763.

à la Commission. Cette dernière a en effet entendu faire de ce document une simple : « 'carte de visite' des représentants d'intérêts facilitant les contacts avec les institutions européennes ». Toutefois, en ce qui concerne le Parlement, une telle inscription sera obligatoire afin d'avoir un accès permanent, donc non ponctuel, aux locaux du Parlement. Notons au passage que dans ce dernier cas, rien n'empêchera un lobbyiste de contourner l'obligation d'accréditation, en contactant directement le député visé, pour plusieurs entrevues ponctuelles.

Parallèlement à ces industries ou associations d'industries, il existe aussi des *think tanks* et autres groupes consultatifs gravitant autour des institutions. Bien que non industrielles, ces entités donnent une excellente visibilité aux intérêts du secteur de la défense et de la sécurité, grâce notamment à la personnalité de leurs membres.

1.3. *Think tank* et forum de réflexion

1.3.1. *Le Security Defence Agenda : le seul think tank du secteur*

Situé dans le Bibliothèque Solvay à Bruxelles, le Security & Defence Agenda³⁰ (SDA) est un *think tank*, enregistré en droit belge comme association sans but lucratif (ASBL) et largement financé par de grands groupes industriels tels BAE Systems et Lockheed Martin³¹. Il se définit comme l'unique *think tank* spécialiste des questions de défense et de sécurité. SDA naît en 2003 de l'initiative de Giles Merritt, ancien lobbyiste européen³² et correspondant du Financial Times. L'action de ce *think tank* consiste à faire augmenter les budgets nationaux alloués à la défense³³, en s'imposant comme un forum de discussion via l'organisation de diners-débats, la tenue de conférences ou bien encore, la publication de rapports. Si SDA en a l'exclusive initiative, rapports et débats sont sponsorisés par des entreprises actives de la sécurité et de la défense. Le mois de mars 2012 a d'ailleurs été rythmé par la tenue du Security Jam 2012 ; « brainstorming » sécuritaire, sur des sujets d'actualité tel que la situation en Afghanistan, et financé par une entreprise spécialisée en sécurité informatique, IBM³⁴.

Par ailleurs, le site du SDA dévoile que la nature de l'adhésion au *think tank* est intrinsèquement liée à l'activité professionnelle du futur adhérent. Aussi, industriels et autres organisations internationales (UE, OTAN) bénéficient d'une adhésion des plus totales (Full Membership) là où, *a contrario*, une simple participation dite « diplomatique » est garantie à la société civile.

30. SDA est co-présidé par Javier Solana et Jaap de Hoop Scheffer, son Conseil consultatif est également composé des personnalités européennes et de l'industrie de la défense et de la sécurité notoires : Claude-France Arnould (Agence européenne de défense), Christian Ehler (eurodéputé membre de la commission sécurité et défense) pour n'en citer que quelques-uns.

31. Lockheed Martin et BAE sont respectivement 1^{er} et 2^e plus gros producteurs d'armes mondiaux selon le SIPRI Top 100 2010. <http://www.sipri.org/research/armaments/production/Top100>.

32. SLIJPER Frank, *The emerging EU Military-Industrial Complex: Arms industry lobbying in Brussels*, mai 2005, p. 27. <http://www.tni.org/sites/www.tni.org/archives/reports/militarism/eumilitary.pdf>.

33. *Ibidem*. Référence faite au livre de Giles Merritt *The Path to European Defence* (2003), dans lequel l'auteur invite à des « augmentations substantielles dans le budget de la défense nationale » (traduction de : « substantial increases in national defence budget ») pour éviter « que l'ensemble des finances de l'UE ne soit en danger en cas de coupes budgétaires supplémentaires (traduction de : « the dangers to the European Union economy as a whole if the defence sectors shrinks any further »).

34. Site d'IBM <http://www-05.ibm.com/fr/security/>.

Il arrive en outre que les industries soient relativement proactives en commandant directement une étude à un *think tank* choisi³⁵. C'est dans ce cadre-là que le guide *Lobby Planet* affilié au Corporate Europe Observatory affirme qu'au sein du SDA, « le prix d'un débat public ou d'un rapport présentant un message commandé par le client varie entre 15 000 et 30 000 euros³⁶ ». La pratique n'est pas surprenante sachant que bon nombre de *think tanks* sont financés de la sorte.

1.3.2. Le Groupe Kangourou

Évoquons à présent le cas du Kangaroo Group, forum informel³⁷ suivant de près les questions liées au marché intérieur de l'UE. Le Kangaroo Group est similaire à SDA, dans sa forme (AISBL³⁸) mais également dans ses modes opératoires (lunchs, débats..). Il dispose notamment d'un groupe de travail « Défense, Sécurité et Espace » dirigé par le Secrétaire général du Kangaroo Group, l'eurodéputé PPE allemand Karl von Wogau³⁹. Cet « ardent défenseur d'une UE plus forte et plus militarisée⁴⁰ » est également membre du SDA, du groupe d'expert STAR 21 (voir infra)⁴¹ et créateur en 2009 de la Fondation pour la sécurité européenne, plateforme d'échange entre industries, institutions européennes et parlements nationaux afin de « favoriser une coopération intense entre les parlements pour construire une structure efficace pour l'examen parlementaire des politiques européennes de sécurité et de défense⁴² ». M. von Wogau est par ailleurs secrétaire général de la Table ronde pour la sécurité en Europe⁴³.

En avril 2012, le Kangaroo Group comptait parmi ses membres quelques figures de l'industrie de la défense et de la sécurité : Henrik Vassalo (SAAB), Michel Troubetzkoy (EADS), Michael Langer (Diehl) ou encore Antoine Bouvier (MBDA)⁴⁴. Mais c'est un fait plus marquant qui justifie la place du Kangaroo Group parmi les structures de promotion étudiées. En effet, alors que sa spécialisation vise l'ensemble du marché intérieur, le groupe est notamment présidé par un conseil de 14 membres dont plus du tiers représente l'industrie de la défense et de la sécurité.

35. Information tirée de l'interview d'un spécialiste français en dépenses militaires, budget de la Défense et industries de l'armement, menée le 13 mars 2012.

36. Association internationale de techniciens, experts et chercheurs, *Le quartier européen de Bruxelles*, p. 21. <http://www.lobbyplanetparis.fr/lobbyplanet-fr.pdf>.

37. Site du Kangaroo group http://www.kangarogroup.eu/E/030_who_we_are_D.lasso.

38. Association internationale sans but lucratif.

39. SLIJPER Frank, *loc. cit.*, p. 30.

40. SLIJPER Frank, *loc. cit.*, p. 29.

41. HAYES Ben, *Arming Big Brother: The EU's security research programme*, avril 2006, p. 19.

<http://www.statewatch.org/analyses/bigbrother.pdf>

42. « En anglais : It will foster an intensive cooperation between the Parliaments in order to build an effective structure for parliamentary scrutiny of the European Security and Defence Policy ». Site de European security foundation. http://www.europeansecurityfoundation.eu/about_us.html

43. Site de l'ESRT. Présentation des membres du bureau consultatif.

http://www.security-round-table.eu/doc/ESRT_Advisory_Board.pdf

44. D'après le site internet du Kangaroo Group consulté en avril 2012

http://www.kangarogroup.eu/E/033_members_D.lasso.

SES, Volvo, Safran, Diehl et Inmarsat sont ainsi représentés au sein du Conseil de direction⁴⁵. Cette forte représentation industrielle remet en cause la neutralité de ce forum dont l'une des principales activités est la mise au point de politiques européennes⁴⁶. Avec un tel leadership, les intérêts du secteur de la défense et de la sécurité ont peu de difficulté à s'imposer dans l'élaboration des normes européennes.

1.4. Les groupes d'experts

1.4.1. Définition

En parallèle, les groupes d'experts peuvent également être inclus dans les structures de promotion. Définis comme des « organes consultatifs chargés d'assister la Commission et ses services dans l'initiative et la préparation de loi et politiques⁴⁷ », la Commission européenne fait appel à eux, pour en recueillir conseils et avis. Il s'agit pour elle de compenser ses lacunes sur certains sujets tout en faisant échos à des enjeux particuliers.

Si la Commission européenne, garante de l'intérêt général au sein de l'Union⁴⁸, est l'initiatrice de nombre de ces groupes d'experts, l'intérêt général et l'intérêt industriel semblent parfois s'y confondre, et la composition de ces groupes pose question. Leur compétence n'est pas à remettre en cause, mais bien la faible représentation voire l'absence de la société civile. L'inaccessibilité à ces groupes (notamment à la liste nominative des lobbyistes qui les compose) et l'opacité régnante ont poussé l'ONG Alter-EU à interpeller la justice pour dénoncer cet hermétisme chronique⁴⁹. Il convient donc de s'attarder plus longuement sur ces groupes, compte tenu de leur implication non négligeable dans l'édiction de normes européennes.

1.4.2. Composition

Plusieurs groupes d'experts ont été créés dans le secteur de la sécurité et de la défense. L'un d'eux est le groupe consultatif européen de haut niveau chargé des questions aérospatiales (STAR 21). Lancé en 2001 par la Commission européenne, le groupe a été mis sur pied en vue de donner à l'Europe une stratégie aérospatiale plus efficiente en termes de concurrence et de visibilité sur le

45. Cinq entreprises sont représentées : Romain Bausch, Président de SES - (spécialisé en satellites et fournissant des services de cryptage), Frédérique Biston à la tête du groupe Volvo (fourniture d'équipement militaire) - Jacques Cipriano, vice-Président aux affaires européennes chez SAFRAN - Michael Langer, vice-Président aux affaires européennes et à la tête de la délégation bruxelloise de Diehl - Christopher McLaughlin, vice-Président des affaires externes d'Inmarsat (équipement de véhicule militaire, systèmes de communication).

http://www.kangarogroup.eu/E/033_members_D.lasso.

46 Kangaroo group, *Our activities*, « to devise further initiatives for the development of the European Union »

http://www.kangarogroup.eu/E/030_who_we_are_D.lasso.

47. Définition traduite en français, tirée du rapport de VASSALOS Yiorgos, *Secrecy and corporate dominance; A study on the composition and transparency of European commission expert groups*, Alter-EU, mars 2008, p. 6.

<http://www.corporatejustice.org/IMG/pdf/expertgroupsreport.pdf>.

48. Site de la Présidence belge du Conseil de l'UE, *Commission européenne : défense des intérêts de l'UE*, 2010,

<http://www.eutrio.be/fr/union-europeenne/institutions/europeese-commissie/la-commission-europeenne-defense-des-interets-de-l->.

49. Le Médiateur européen (2005) <http://www.ombudsman.europa.eu/decision/en/053269.htm> et le Tribunal de première instance de l'UE (2004) <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/a10a6458-8e2b-11dc-8591-0000779fd2ac.html#axzz1qzePINPn> ont statué en faveur d'Alter-EU en considérant « incorrecte » (traduction de :

wrong) la pratique de ces groupes consistant à dissimuler les noms des lobbyistes les composant ou participant aux réunions organisées par les institutions européennes. VASSALOS Yiorgos, *loc. cit.*, p. 15.

<http://www.corporatejustice.org/IMG/pdf/expertgroupsreport.pdf>.

marché international⁵⁰. LeaderSHIP 2015, lui aussi produit d'une initiative de la Commission, a vu le jour en 2003 dans le but de développer la compétitivité de la construction navale⁵¹. Dans une étude de septembre 2011 intitulée *Lobbying Warfare : The arms industry's role in building a military Europe*, le politologue allemand Malte Lühmann met en avant le défaut de neutralité dans la composition de ces groupes d'experts. La composition du groupe STAR21 est un exemple probant. Sur un total de 15 membres, STAR21 comporte 8 membres des institutions de l'Union et des gouvernements nationaux, 7 représentants industriels de la défense et de la sécurité, mais pas un seul issu de la société civile ou d'un institut de recherche spécialisé en matière de défense et de sécurité. On retrouve cette tendance au sein de LeaderSHIP 2015 : neuf politiciens, onze industriels, mais seulement un représentant de la société civile.

Le Groupe de personnalités (GoP) est une autre illustration de cette vision biaisée. Créé en 2003 sur initiative de commissaires européens, GoP a, par son rapport de 2004, largement inspiré l'actuel 7^e programme cadre⁵² appliqué à la Recherche. Pourtant, sur les 28 membres formant GoP⁵³, huit représentent des intérêts liés aux industries de la défense et de la sécurité⁵⁴. Les institutions européennes et les ministères nationaux de la défense sont défendus par 17 autres personnalités, tandis que seuls trois de ses membres sont supposés représenter la société civile et les instituts de recherche⁵⁵.

En définitive, plusieurs acteurs concourent à la promotion de l'industrie de défense et de sécurité, chacun à leur échelle. Si la variété des acteurs peut être vue comme un gage de considération démocratique, il n'en demeure pas moins que leur mode de fonctionnement et leur composition révèlent bien les manquements aux principes de neutralité et de transparence.

2. Une stratégie tournée vers les institutions européennes

L'influence exercée par les diverses structures de promotions évoquées ci-dessus est orientée vers différents acteurs stratégiques. L'une des personnes interviewées élabore la liste suivante : Commission, Parlement, Conseil et agences pertinentes : Agence européenne de Défense (AED), Frontex (l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE), Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), ainsi que les représentants permanents des États membres. Tous ces acteurs se trouvent évidemment à Bruxelles, au cœur de la prise de décisions de l'Union. Nonobstant la prépondérance du Conseil en matière de défense et de sécurité, c'est sur les deux autres grandes instances de l'UE, le Parlement

50. Strategic Aerospace Review for the 21st century (STAR21), *Creating a coherent market and policy framework for a vital European industry*, juillet 2002, p. 4. ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/era/docs/report_star21_en.pdf

51. LeaderSHIP 2015, *Defining the future of the European shipbuilding and shiprepair industry*, 2003, p. 5. http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/maritime/files/shipbuilding/leadership2015_en.pdf.

52. Le 7^e Programme cadre regroupe pour la période 2007-2013, toutes les initiatives de la Commission en matière de recherche dans dix domaines dont la sécurité. http://cordis.europa.eu/fp7/faq_fr.html

53. LÜHMANN Malte, *loc. cit.*, p. 11. http://www.pana.ie/download/CEO_Arms_Lobby_en-v2.pdf

54. BAE Systems, Diehl, EADS, Ericsson, Finmeccanica, Indra, Siemens Thales, d'après LÉLOUP David, *Les relais du complexe militaro-industriel européen*, 2005. http://www.imagine-magazine.com/articles/51_relais.html

55. L'on pourrait y déplorer l'absence de l'ancien commissaire compétent en matière de Justice et Affaires intérieures Antonio Vitorino, mais aussi de ministres de l'Intérieur, membres des forces de polices et autres représentants du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, organe consultatif et précisément compétent sur les questions de recherches en matière de sécurité. HAYES Ben, *loc. cit.*, p. 13.

et la Commission, que l'influence des lobbies de l'industrie mise à l'étude est la plus marquante. Il convient donc de replacer ici le rôle déterminant du Parlement et de la Commission européenne.

2.1. Le Parlement européen

Si le siège du Parlement européen se partage entre Strasbourg et Bruxelles, les eurodéputés sont davantage présents dans la capitale belge où siègent les commissions parlementaires. Les industries ont donc tout intérêt à disposer d'une représentation bruxelloise afin de pouvoir défendre au mieux leurs intérêts. Notons en premier lieu qu'en matière de défense et de sécurité, le Parlement européen dispose d'un pouvoir consultatif limité. Toutefois il participe à la production normative avec la Commission et le Conseil, dans le domaine industriel, y compris celui de la recherche. Il est de surcroît le point de liaison entre la Commission, les gouvernements nationaux, ainsi que les entreprises du secteur étudié. De plus, certaines commissions parlementaires (affaires étrangères, industrie recherche et énergie, défense et sécurité) discutent les réponses du Parlement aux projets de législation en matière industrielle provenant de la Commission. Enfin, l'édiction de rapports rédigés par des parlementaires au sein desdites commissions, donne au Parlement une capacité de rayonnement non négligeable ; ce sont en effet ces rapports qui constitueront par la suite, le socle de la prise de décision au niveau du Parlement.

L'action de lobbying s'exerce donc avant tout sur les commissions parlementaires, notamment auprès de leurs rapporteurs et autres membres susceptibles d'avoir une influence pertinente. Cela est d'autant plus vrai qu'au cours des auditions parlementaires, les commissions, désireuses de palier à leurs lacunes, font appel à une certaine expertise et consultation extérieures. Conscients du besoin d'information de ces commissions parlementaires et de leurs soucis d'utilité et d'efficacité, les lobbies interviennent à ce stade, fournissant des informations d'une part, défendant leurs intérêts d'autre part. On comprend ainsi que les entités de lobbying se tournent plus naturellement vers les eurodéputés, membres de ces commissions et de surcroît « favorables aux industries⁵⁶ », indique le rapport de Malte LÜHMANN *Lobbying Warfare*.

Ainsi en est-il notamment d'Arnaud Danjean, eurodéputé français du Parti populaire européen (PPE) et Président de la commission Sécurité et Défense. L'appartenance de M. Danjean à l'intergroupe parlementaire Ciel et Espace – intergroupe d'environ 120 membres discutant des questions d'aéronautique et d'espace afin de faciliter la coordination entre les intérêts industriels et parlementaires⁵⁷ – confère à l'eurodéputé une spécialisation certaine sur les questions industrielles relatives à la défense et la sécurité⁵⁸. Une autre personnalité intéressante pour les lobbyistes est Christian Ehler. D'origine allemande il est également membre PPE de la commission sécurité et défense ainsi que de la commission industrie, recherche et énergie, mais aussi membre du conseil consultatif du SDA⁵⁹. L'intérêt des structures de promotion se justifie d'autant plus, vu le rôle actuel de M. Ehler en tant que président de l'Association allemande pour la sécurité et la défense en Europe et directeur général de centres biotechnologiques en Allemagne⁶⁰.

56. LÜHMANN Malte, *loc. cit.*, p. 13.

57. *Ibidem*, p. 15.

58. Site du Parlement européen, *Les intergroupes au Parlement : un outil informel mais précieux*, 2007. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+IM-PRESS+20070314STO04219+0+DOC+XML+V0//FR>.

59. Voir *supra*.

60. German European Security Association, présentation de *Dr. Christian Ehler*. <https://gesa-network.de/dr-christian-ehler.html>

Le Parlement européen est donc une cible très prisée des lobbyistes. Bien maigre garde-fou pour préserver la sérénité et l'indépendance des débats, l'accès des lobbyistes aux Parlementaires requiert cependant l'obtention préalable d'une accréditation.

2.2. La Commission européenne

La Commission est une autre cible pour les structures de promotion de par sa mission au sein de l'UE, mais également du fait de son organisation interne. Et précisons d'emblée que, contrairement au Parlement européen, la liberté d'accès est ici de rigueur : la Commission européenne ne requiert aucune accréditation.

Parmi ses différentes prérogatives⁶¹ figure un rôle clé : l'initiative des projets dans les domaines définis par les traités. En effet c'est elle qui propose les politiques européennes dans le champ de ses compétences exclusives, et c'est dans la réalisation de cette mission, qu'elle consulte, en plus des États membres, les parlementaires, l'administration nationale, les groupes d'experts, les groupes syndicaux, etc.

L'organisation interne de la commission est une autre explication de son caractère attractif pour les structures de promotion. Au sein de cette institution existent en effet plusieurs départements dont la DG-ENTR, la direction générale Entreprises et Industrie. Elle est compétente en matière d'industrie de défense, et de recherche sur la sécurité et sur la politique spatiale. Aussi revient-il à cette direction, entre autres, de « garantir l'ouverture du marché intérieur des produits et soutenir la présence européenne dans l'espace ». De même, « dans le cadre du Septième Programme-Cadre de l'UE, la DG-ENTR a en charge la mise en œuvre du Programme européen de recherche sur la sécurité⁶² ». Ce dernier programme est considéré comme « un rêve devenu réalité pour les lobbyistes de l'industrie de l'armement⁶³ » et de la sécurité puisqu'en vertu de ce programme, le budget 2007-2013 affecté à la sécurité a atteint la somme de 1,35 milliards d'euros⁶⁴.

Notons enfin que, si d'une part, lobbies et structures de promotion œuvrent auprès de ces institutions européennes afin d'influencer les règles, *a contrario*, les institutions sont toutes aussi désireuses d'obtenir des informations de la part de ces structures. En effet ces informations leur permettront de légiférer au plus proche de la réalité du secteur⁶⁵, ou du moins de la représentation qu'en donneront les lobbyistes. Cette relation synallagmatique peut néanmoins se heurter à des abus et chantages. Martin Pigeon du Corporate Europe Observatory, ainsi que d'autres personnes interviewées préférant garder l'anonymat, ont notamment souligné la fréquence des chantages aux menaces de licenciements massifs, sujet éminemment sensible pour la classe politique soucieuse d'éviter le mécontentement de son électorat⁶⁶.

61. La Commission européenne a quatre types de compétence ; elle dispose d'un pouvoir d'initiative exclusive dans une série de domaines établis par les traités ; elle organise la mise en œuvre des politiques de l'Union ; elle en surveille les violations, enfin, elle dispose de la compétence pour signer les Traités internationaux pour les domaines où elle a le pouvoir exclusif.

62. Site de la DG Entreprises. http://ec.europa.eu/enterprise/dg/index_fr.htm

63. En anglais : « a dream come true for arms industry lobbyists ». LÜHMANN Malte, *loc. cit.*, p. 12.

64. Commission européenne, 7e PC : *Posez vos questions*. http://ec.europa.eu/research/fp7/pdf/fp7-factsheets_fr.pdf p. 15.

65. Prenons l'exemple agent de la sécurité civile (pompier) désireux d'obtenir un équipement plus efficace, l'industriel en connaissance de cette requête sera alors en mesure de faire remonter l'information aux institutions.

66. PIGEON Martin, *Le Lobbying en questions*, Corporate Europe Observatory, juin 2011.

3. Des résultats visibles : gages de la concrétisation du lobbying ?

D'après un représentant de Thales interrogé, « globalement, l'enjeu [du lobbying] (...) est la valorisation de l'image du groupe, et la défense de ses intérêts ». Toutefois précise-t-il, « les meilleurs exemples de réussite sont le fruit d'un lobbying collectif de la part de l'industrie⁶⁷ ». Les opérations de promotion menées dans le domaine de la défense et de la sécurité semblent donc avant tout destinées à défendre l'ensemble des intérêts du secteur. La manœuvre tend vers un appareil législatif régissant de la manière la moins contraignante la circulation et le développement des équipements de défense et de sécurité en Europe et au-delà.

L'une des avancées résultant d'opérations de lobbying, est la prise en compte par la Commission européenne des domaines de l'espace et de la sécurité au sein du 7^e programme cadre. Cette réussite traduit selon l'un des représentants interrogés « une innovation institutionnelle attestant de la détermination de la Commission à contribuer et à faire progresser l'UE dans ces secteurs ».

Un autre succès est perceptible dans la forme définitive du « Paquet Défense » adopté en 2009. Les deux directives du Paquet ont au final été amendées par des propositions d'origine industrielle et relatives, entre autres, selon un professionnel interviewé, à : « la possibilité pour un État européen de faire une acquisition en tenant compte de sa sécurité d'approvisionnement, critère important dans l'éventualité d'un conflit ou d'une tension rendant des livraisons, même par un État allié non européen, problématiques et pourtant décisives pour assurer la défense et la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens ». On retrouve ainsi cette dernière proposition au paragraphe 22 de la directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté européenne⁶⁸. Les industries ont été particulièrement impliquées dans la préparation du Paquet Défense. Ainsi, par exemple, alors que la Commission européenne entendait mettre en place un système informatique centralisé, destiné à référencer l'ensemble des équipements militaires en transactions intracommunautaires, c'est l'opposition de l'industrie qui sera au final prise en compte, excluant du « Paquet Défense » l'initiative de la Commission⁶⁹.

L'un des débats actuels impliquant des lobbyistes touche l'industrie spatiale. Les industries et leurs représentants travaillent en ce moment à l'intégration du financement du programme européen d'observation de la Terre (GMES, Global Monitoring for Environment and Security) aux prochaines lignes budgétaires de l'Union pour la période 2014-2020. Ce programme fondamental, selon l'une des personnes interviewées, pour le suivi des problématiques liées à l'environnement, aux catastrophes naturelles et au réchauffement climatique, est en adéquation totale avec la stratégie spatiale de l'UE et son financement devrait ainsi en découler naturellement. Comme le rappelle notre interlocuteur, « l'enjeu actuel consiste donc à obtenir la réintégration de GMES dans le budget communautaire. Des discussions sont en cours et la question devrait être tranchée courant 2012 ». L'une des justifications de cette volonté de financement, réside dans « la nécessité

67. Information tirée d'une interview menée le 19 mars 2012 avec un représentant du groupe Thales.

68. Article (22) de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté. « Une licence générale de transfert devrait être publiée pour les transferts de produits liés à la défense destinés aux forces armées, de manière à augmenter considérablement la sécurité d'approvisionnement pour tous les États membres qui choisissent d'acheter de tels produits dans la Communauté ».

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32009L0043:FR:NOT>

69 DEPAUW Sara, *The European Defence Package: Towards a liberalization and harmonization of the European defence market*, 7 avril 2008, p. 11.

http://www.flemishpeaceinstitute.eu/images/manager/publicaties/background_notes/pdf/20080407_Achtergrondnota%20defensiepakket_EN_def.pdf.

d'assurer à un tel programme des perspectives à long terme, indispensables aux investissements industriels lourds qu'il implique⁷⁰», explique Anne Eckstein du magazine *Europolitique*. L'année 2012 devrait pouvoir apporter des réponses à ces spéculations.

Il découle de ces quelques exemples que le lobbying exercé par ces diverses structures est non seulement efficace, mais de surcroît incontournable. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de sa consécration institutionnelle. Le droit de l'Union évoluant, le Traité de Lisbonne a mené l'Europe de la défense et de la sécurité à un niveau supérieur. En cela, l'article 42 § 3 de la version consolidée du Traité sur l'UE prévoit que « les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires ». L'augmentation des investissements en matériel de défense et de sécurité – premier intérêt des industries du secteur – est désormais consacré aussi par les textes comme l'un des objectifs des États membres⁷¹.

Institutionnellement parlant, l'avènement de l'Agence européenne de défense (AED) (voir encadré n° 3) est lui aussi une avancée des plus significatives, et la patte industrielle est perceptible si l'on en croit Michel Troubetzkoy, vice-Président de l'European Aeronautic Defence and Space Company (EADS), qui aurait affirmé que « l'AED est le bébé d'EADS⁷² ».

Encadré n° 3 : l'Agence européenne de défense

Ce sont les ministres des Affaires étrangères européens qui, le 12 juillet 2004, ont autorisé la création de cette agence, faisant ainsi écho au Conseil européen de Thessalonique⁷³ ainsi qu'au 25^e sommet franco-britannique du Touquet le 4 février 2003⁷⁴. Le leitmotiv de l'agence a été clairement exprimé par Javier Solana : « dépenser plus, dépenser mieux et dépenser ensemble⁷⁵ ». L'AED est actuellement dirigée par un conseil des ministres de la défense des États de l'UE avec en tête la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique extérieure, Catherine Ashton. La direction générale est quant à elle assurée par Claude-France Arnould.

70. ECKSTEIN Anne, *Les Vingt-sept toujours divisés sur le financement de GMES*, 22 février 2012.

<http://www.europolitique.info/politiques-sectorielles/les-vingt-sept-toujours-divis-s-sur-le-financement-de-gmes-art326763-17.html>

71. À la suite d'une interview menée le 13 avril 2012 avec un spécialiste des politiques de l'UE pour la prévention et la gestion des conflits, il convient de préciser qu'« il est vrai qu'une augmentation des dépenses militaires a été longtemps évoquée dans les forums européens. Mais aujourd'hui cette idée a été complètement abandonnée, car depuis des années, et même avant la crise financière, les États membres réduisent leurs budgets militaires. L'objectif de la PSDC aujourd'hui est celui du « pooling and sharing », ou « smart defence » dans le langage de l'OTAN. Il s'agit d'avoir une programmation industrielle et des achats nationaux coordonnés, afin justement de faire plus avec moins d'argent. La finalité ultime et celle de créer des « capacités militaires communes », c'est-à-dire rendre les capacités militaires nationales complémentaires entre elles, afin de faire des économies d'échelle ».

72. En anglais « EDA is EADS' baby ». LELOUP David, *The silent bubble*, 2008.

<http://blog.brusselsbubble.eu/2008/12/silent-bubble.html>

73. « Le Conseil européen charge les instances compétentes du Conseil de prendre les mesures nécessaires en vue de créer dans le courant de l'année 2004 une agence intergouvernementale dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, des acquisitions et de l'armement. Cette agence (...) visera à développer les capacités de défense dans le domaine de la gestion des crises, à promouvoir et à renforcer la coopération européenne en matière d'armement(...)» Conclusions de la Présidence - Thessalonique, les 19 et 20 juin 2003.

74. Déclaration sur le renforcement de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense, Le Touquet, 4 février 2003, article 3b).

75. En anglais « spend more, spend better and spend more together ». EU observer, *EU defence ministers give boost to military spending*, 2007. <http://euobserver.com/13/25174>

L'Agence a été mise sur pied pour répondre à quatre séries d'exigences : « améliorer les capacités de défense de l'Union européenne, promouvoir la coopération européenne dans le domaine de l'armement, renforcer la base industrielle et technologique de défense de l'UE et créer un marché européen des équipements de défense qui soit concurrentiel ; et favoriser la recherche, en vue de renforcer le potentiel industriel et technologique européen dans le domaine de la défense⁷⁶».

Notons qu'il semble qu'à ce jour l'AED soit plutôt en perte de vitesse ; la Grande-Bretagne menaçant de la quitter, ce qui supprimerait inexorablement les fonds alloués par cette dernière. Dans le même ordre d'idée, les États semblent préférer les accords bilatéraux ou « minilatéraux⁷⁷», au cadre rigide de l'UE. Ainsi, alors que la coopération en matière de défense et de sécurité relève de la compétence de l'AED, la France et la Grande-Bretagne ont favorisé la forme bilatérale en signant l'accord franco-britannique du 2 novembre 2010 de coopération dans 13 domaines de défense⁷⁸.

En marge de ces quelques succès, certaines limites et critiques s'esquissent et viennent limiter le travail de ces structures de promotion des intérêts du secteur de la défense et de la sécurité.

D'abord, le manque de clarté et de transparence incarné par le « revolving door » est sensiblement nuisible. Non seulement cette pratique permet aux entreprises du secteur de voir leurs intérêts défendus lors de l'élaboration de législations européennes, mais encore, une telle pratique est susceptible de leur apporter des avantages concurrentiels importants. Il n'est en effet pas rare de voir un ancien membre d'une institution européenne se reconvertir en conseiller juridique ou avocat. Or, les industries sont friandes de tels profils notamment lorsque ces dernières envisagent d'importantes fusions. Le droit de la concurrence au sein de l'UE subordonne toute fusion à l'obtention de l'autorisation de la Commission européenne⁷⁹. Dans cette hypothèse, un ancien commissaire ou député européen a l'avantage de connaître les rouages institutionnels, la jurisprudence de l'Union tout en étant susceptible de mettre son réseau à profit en vue d'obtenir des informations susceptibles de faire pencher la Commission vers une acceptation⁸⁰.

Le cas de Jean-Philippe Monod de Froideville illustre cette idée bien qu'il soit relatif à l'industrie pharmaceutique⁸¹. Interel est un cabinet de lobbying bruxellois travaillant auprès d'acteurs publics et privés et dont nombre de clients appartiennent à l'industrie pharmaceutique⁸². En novembre 2009, le cabinet engageait Jean-Philippe Monod de Froideville comme directeur associé pour la concurrence et le commerce. Il sera notamment chargé des fusions⁸³. Ce dernier avait alors pris le soin, quelques mois plus tôt, de quitter son poste de conseiller en concurrence au sein du cabinet de la Commissaire européenne Neelie Kroes alors responsable de la concurrence⁸⁴. Il est d'ailleurs

76. Site des agences et organismes décentralisés de l'UE, présentation de l'AED.

http://europa.eu/agencies/regulatory_agencies_bodies/security_agencies/eda/index_fr.htm

77. Accords entre très peu d'États. SANTOPINTO Federico, *La France et l'Europe de la défense : deux énigmes*, 2011.

<http://www.voltairenet.org/La-France-et-l-Europe-de-la>

78. Interview le 13 avril 2012 d'un spécialiste des politiques de l'UE pour la prévention et la gestion des conflits.

79. Commission européenne : Concurrence, *Concentrations*, 2012.

http://ec.europa.eu/competition/consumers/merger_control_fr.html

80. PIGEON Martin, *Le Lobbying en questions*, Corporate Europe Observatory, juin 2011. <http://terreterre.wv7.be/le-lobbying-en-questions.html>

81. CANN Vicky, CLAUSEN Jens, Block the revolving door: why we need to stop EU officials becoming lobbyists, Alter-EU, novembre 2011. http://www.alter-eu.org/sites/default/files/altereu_revolving_doors_report.pdf

82. Site d'Interel. <http://www.interel.be/en/overview.htm>

83. Site d'Interel, présentation de Jean-Philippe Monod de Froideville, <http://www.interel.eu/en/monod.htm>

84. Site de la Commission européenne, *Curriculum vitae de Neelie Kroes, Vice-présidente de la Commission européenne*. http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/kroes/about/cv/index_en.htm.

inscrit dans le communiqué de presse rendant public ce recrutement que : « l'important réseau [de M. Monod de Froideville] au sein des institutions de l'UE (...) sera un atout formidable pour nos clients⁸⁵ ». On voit ainsi qu'en dépit du progrès symbolisé par le dernier registre de transparence, des brèches subsistent. En effet, les avocats (et non les cabinets) et les conseillers juridiques ne sont pas soumis à l'obligation d'enregistrement. Cette omission est regrettable. Dans le cas d'une fusion par exemple, un ex-commissaire devenu avocat ou conseiller juridique pourrait, en toute discrétion, représenter les intérêts d'une industrie auprès de la Commission européenne sans que le registre de transparence n'encadre cette situation.

On peut regretter enfin le flou perpétuel entourant les notions et les structures évoquées. Au cours des rencontres, nombreuses ont été les personnes contestant les expressions lobbyiste ou lobby, leur préférant les termes de « groupe de pression » ou bien même de personnel « chargé de relations publiques avec l'UE ». Dans le même ordre d'idée, alors que certains s'identifient selon une forme donnée (*think tank*, forum), d'autres n'hésitent pas à qualifier les premiers de lobby. Ce balancier entre politiquement correct et activité taboue tend, en définitive, à éloigner de la compréhension une pratique pourtant si répandue, et à la rendre d'autant plus suspecte.

Conclusion

Ce rapide état des lieux a tenté de mettre en lumière une partie des acteurs impliqués dans l'émergence d'un marché européen de la défense et de la sécurité où les intérêts de l'industrie sont manifestement largement relayés.

Les acteurs impliqués dans la promotion des intérêts de l'industrie de défense et de sécurité sont nombreux et variés. Utilisant des méthodes spécifiques, la mise en réseau notamment, ces structures ont par ailleurs toutes en commun la défense et la représentation massive des intérêts industriels, auprès des institutions européennes et souvent au détriment de la société civile.

Pâtissant d'une image négative, ces activités de promotion peuvent apparaître comme incontournables dans la mesure où elles permettent aux institutions de l'UE de connaître les besoins réels des acteurs du secteur de la défense et de la sécurité, ce qui peut leur permettre de légiférer plus efficacement. Ces structures de promotion souffrent cependant de manquements graves aux règles les plus élémentaires d'équilibre quant à leur composition et de transparence dans leur fonctionnement, auxquels s'ajoutent les suspicions de collusion d'intérêts favorisée, notamment, par le phénomène des « revolving doors ». Faute de pouvoir corriger ces travers, l'activité de lobbyiste n'est pas prête à se voir reconnaître la respectabilité qu'elle revendique.

* * *

85. En anglais : « Jean-Philippe's (...) strong network within the EU institutions (...) will be a tremendous asset to our clients ». Interel, *Interel hires former Kroes aid*, 19 novembre 2009.
http://www.interelgroup.com/EPUB/easnet.dll/GetDoc?APPL=1&DAT_IM=0319A9.

Annexes

ANNEXE 1 - Comparaison de l'estimation des coûts liés aux activités directes de représentation d'intérêts effectuées par l'organisme auprès des institutions européennes (UE) et du Congrès et des agences fédérales américaines (USA).

	FINMECCANICA	EADS	THALES	BAE SYSTEMS	SAFRAN	MBDA
Année d'exercice	2010	2011	2011	2011	2011	2011
UE	>= 250.000 € et < 300.000 €	>= 500.000 € et < 600.000 €	300.000 €	>= 50.000 € et < 100.000 €	277.000 €	< 50.000 €
USA	\$ 5,159,500 (±3.990.000 €)	\$ 4,690,000 (±3.620.000 €)	\$ 440,000 (±340.000 €)	\$ 4,720,000 (±3.650.000 €)	\$ 500,000 (±390.000 €)	\$ 90,000 (±70.000 €)

ANNEXE 3 - GLOSSAIRE

- AED : Agence européenne de défense
- ASBL : Associations sans but lucratif
- ASD : Association européenne de l'industrie aéronautique spatiale et de défense
- AISBL : Association internationales sans but lucratif
- DCNS : Direction des constructions navales systèmes et services
- E&D : Europe et Défense
- EOS : Organisation européenne pour la sécurité
- EADS : Entreprise européenne d'aéronautique et de défense
- EP : Entreprise privée
- ESRT : Table ronde européenne pour la sécurité
- GICAN : Groupement des industries de construction et activités navales
- KG : Kangaroo Group
- ICCAIA : Conseil international de coordination d'industries aérospatiales des associations
- SA : Société anonyme
- SARL : Société à responsabilité limitée
- SCRL : Société coopérative à responsabilité limitée
- SOFF : Swedish Security and Defence Industry
- SPA : Société par action
- SPL : Société publique à responsabilité limitée

Avec le soutien de la



Wallonie

***Alexandra Beckley** est chercheure-stagiaire au GRIP. Elle est diplômée de l'université de Lille II (France) et de l'université de Hull (UK), en Droit international et européen avec une spécialisation en Politiques de sécurité et de défense.*

Le **Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >